

Procédure départ des enfants après la période de classes.

Bonjour,

Voici une mise à jour des procédures ou des précisions concernant le départ de vos enfants.

Dans un premier temps, si votre enfant quitte avec un autre adulte que les deux parents, vous devez obligatoirement compléter le formulaire "Autorisation de quitter" * et y inscrire le nom des personnes autorisées.

Pour le dîner, si vous désirez que votre enfant quitte exceptionnellement à la fin des classes de la période AM, nous vous demandons de faire parvenir un courriel commun à l'éducatrice et l'enseignant.

Dans un deuxième temps, pour des raisons de sécurité, d'organisation et de soucis de bien-être du groupe de votre enfant, si vous donnez l'autorisation à votre enfant de quitter seul, vous devez indiquer une heure fixe.

Nous devons utiliser ces blocs d'heures fixes pour ainsi alléger le travail des éducatrices :

Voici les périodes à indiquer au besoin : 16h ou 16h30 ou 17h ou 17h30 ou 18h.

D'ailleurs il n'est plus possible de noter : " lorsque l'enfant le désire"

Si pour une raison exceptionnelle, vous devez demander à votre enfant de quitter seul, UNIQUEMENT un courriel à l'éducatrice et en copie conforme à l'enseignant doit être envoyé avant la fin des classes. (la liste des courriels des éducatrices est disponible sur le site web/section SDG.) Vous devez y inscrire la date et l'heure demandée.

Lorsque l'enfant quitte à votre demande le SDG (extérieur de l'école), l'enfant n'est plus sous la responsabilité du personnel du SDG.

Lorsque vous venez chercher votre enfant, vous devez obligatoirement passer par l'accueil (côté De Lanaudière) et vous identifiez à l'éducatrice de l'accueil afin que celle-ci puisse appeler votre enfant. Votre enfant descendra et sortira obligatoirement par la porte de l'accueil du soir. Une fois votre identification faite, nous vous demandons tel que demandé par le Ministère de l'éducation de signer le registre de départ.

Pour les parents utilisant l'application Hop Hop, afin d'accélérer le processus, nous sommes en évaluation actuellement. Un info hop hop sera envoyé aux parents via cette application.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre grande collaboration afin de faciliter le quotidien de tous.

- Le formulaire est disponible sur le site web de l'école, sous la rubrique Service de garde, formulaire Autorisation.

Erick Laperrière

Technicien Service de garde